

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 89420438.7

(51) Int. Cl.⁵: **A41F 9/00**

(22) Date de dépôt: 14.11.89

(30) Priorité: 28.11.88 FR 8816005

(43) Date de publication de la demande:
06.06.90 Bulletin 90/23

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: Orssaud, André
Montmirey le Château
f-39390 Moirsey(FR)

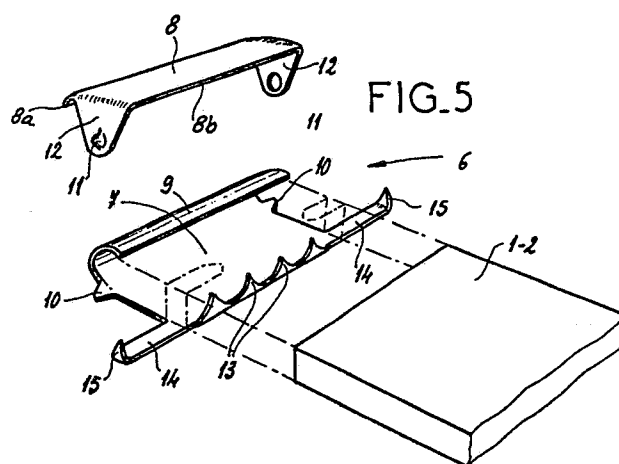
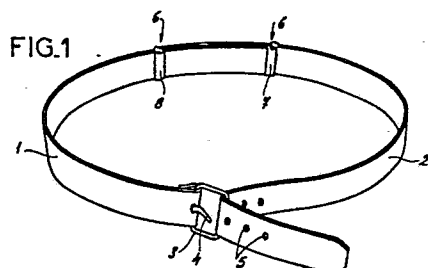
Demandeur: Moissenet, Pascal
24A chemin des Saulniers
F-25000 Besançon(FR)

(72) Inventeur: Orssaud, André
Montmirey le Château
f-39390 Moirsey(FR)
Inventeur: Moissenet, Pascal
24A chemin des Saulniers
F-25000 Besançon(FR)

(74) Mandataire: Bratel, Gérard et al
Cabinet GERMAIN & MAUREAU B.P. 3011
F-69392 Lyon Cédex 03(FR)

(54) Ceinture d'habillement de longueur réglable.

(57) La ceinture comporte deux lanières (1,2), notamment en cuir, dont les extrémités avant sont munies d'un moyen de fermeture (3,4,5) et dont les parties arrière se chevauchent, et peuvent coulisser et être immobilisées l'une par rapport à l'autre grâce à des dispositifs (6) de coulissement et de blocage. Cette ceinture comprend deux dispositifs (6) identiques et montés en sens opposés, constitués d'une pièce de base (7) et d'une pièce de blocage (8), articulée sur la pièce de base (7), entre lesquelles passe l'une des lanières (1 ou 2).



EP 0 371 886 A1

CEINTURE D'HABILLEMENT DE LONGUEUR REGLABLE

La présente invention concerne une ceinture d'habillement de longueur réglable, et notamment une ceinture en cuir de ce genre.

Les ceintures traditionnelles sont constituées d'une lanière de cuir ou de tissu qui comporte à une extrémité au moins un ardillon qui coopère avec des trous ménagés à des intervalles réguliers dans son autre extrémité, permettant ainsi de boucler la ceinture autour de la taille d'un utilisateur.

Une telle ceinture présente l'inconvénient de n'être pas réglable en longueur, et donc de ne pouvoir s'adapter à n'importe quel tour de taille, les trous ne permettant qu'un réglage limité et discontinu, pour de légères variations d'une taille déterminée. Il en résulte que les modèles de ceinture existent par exemple en quatre tailles distinctes, ce qui augmente le nombre de produits différents devant être stockés chez les commerçants revendeurs.

Pour remédier à cet inconvénient, on a conçu un dispositif permettant de faire varier la longueur de la ceinture, qui est décrit dans le document FR-A-2 509 144. Ce document concerne une ceinture antivol formée de deux lanières. A l'avant de la ceinture, les extrémités des deux lanières comportent un système de fermeture de type connu. A l'arrière, les deux lanières se chevauchent sur une certaine longueur et peuvent coulisser l'une par rapport à l'autre ; à cet effet, l'extrémité arrière de chacune d'elle comporte un dispositif de coulissement et de blocage qui est traversé par l'autre lanière. Ce document ne donne toutefois aucune précision sur la structure de chaque dispositif de coulissement et de blocage.

On connaît aussi, par le document US-A-1 908 038, une ceinture avec deux lanières en tissu élastique qui se chevauchent latéralement sur une certaine longueur et peuvent coulisser l'une par rapport à l'autre. L'extrémité d'une lanière comporte ici un dispositif de coulissement et de blocage qui est traversé par l'autre lanière. Par contre, l'extrémité de cette autre lanière comporte un simple dispositif de coulissement, qui est traversé librement par la première lanière mais qui n'exerce aucune action de blocage sur cette première lanière. Un tel système reste imparfait, du point de vue du maintien de la ceinture à la longueur choisie, sachant qu'une telle ceinture doit résister à la traction. De plus, ce système conduit à une réalisation assez compliquée et coûteuse, en ce sens que les deux dispositifs, placés respectivement aux extrémités des deux lanières, sont obligatoirement de conformation différente en raison de leur différence fonctionnelle.

L'invention vise à remédier à ces inconvénients

en fournissant une ceinture de longueur réglable en continu comportant un dispositif de fixation efficace à l'extrémité des deux parties, fonctionnant par auto-serrage, évitant le dérèglement, et résistant efficacement aux efforts de traction sur la ceinture tout en ne faisant pas de marques sur le cuir de celle-ci aux endroits de serrage, le dispositif devant en outre être simple et esthétique.

A cet effet, la ceinture selon l'invention, du type comportant deux lanières dont les extrémités avant sont munies d'un moyen de fermeture, et dont les parties arrière se chevauchent et peuvent coulisser l'une sur l'autre, et être immobilisées l'une par rapport à l'autre au moyen de dispositifs de coulissement et de blocage portés par chaque extrémité de ces deux lanières, et qui sont traversés par l'autre lanière, est caractérisée en ce qu'elle comprend deux dispositifs de coulissement et de blocage identiques et montés en sens opposés, constitués d'une pièce de base et d'une pièce de blocage articulée sur la pièce de base selon un axe transversal à la direction longitudinale de la ceinture, chacun de ces deux dispositifs de coulissement et de blocage agissant pour immobiliser les lanières l'une par rapport à l'autre lorsque la ceinture est portée, ou pour permettre leur coulissement quand tel n'est pas le cas.

Lorsque la ceinture est portée, une traction s'exerce sur les lanières, de telle sorte que la pièce de blocage, grâce à son articulation, prend une position lui permettant d'immobiliser la lanière passant entre elle et la pièce de base. Lorsque ne s'exerce aucune traction, la pièce de blocage, du fait qu'elle est articulée, peut pivoter de manière à permettre le coulissement de la lanière. Les actions "auto-serrantes" des deux dispositifs s'additionnent, conférant ainsi l'efficacité de serrage requise pour un maintien correct et une résistance appropriée à la traction.

Selon une forme de réalisation préférée, la pièce de base de chaque dispositif comporte une extrémité recourbée transversalement, apte à collaborer avec les bords de la pièce de blocage, dont l'un a une forme incurvée.

Ainsi, l'immobilisation est obtenue par action de la lanière sur le bord incurvé de la pièce de blocage, ce qui crée un serrage de la lanière entre l'extrémité recourbée de la pièce de base, et l'autre bord de la pièce de blocage. Il n'y a pas d'angle vif qui serait susceptible de laisser des marques inesthétiques sur le cuir à l'endroit du serrage.

Avantageusement, la pièce de base de chaque dispositif est munie de deux ergots saillants de part et d'autre de celle-ci, formant axe d'articulation, et

s'engageant dans deux cavités correspondantes, sensiblement hémisphériques, ménagées sur la face interne des oreilles de la pièce de blocage.

L'articulation de cette dernière est réalisée, ainsi, de manière simple, esthétique, et sans que le dispositif comprenne aucune partie risquant de s'accrocher aux passants habituels des vêtements, au moment où la ceinture est mise en place.

Par ailleurs, la pièce de base de chaque dispositif comporte à son extrémité opposée à celle qui est recourbée une série de dents d'accrochage, ainsi que deux griffes latérales.

Les dents pénètrent dans la matière, notamment cuir, constituant la lanière correspondante réalisant ainsi l'accrochage, l'ensemble étant maintenu solidaire par le rabattement des griffes latérales de manière à enserrer la lanière.

Avantageusement, la pièce de blocage et la pièce de base de chaque dispositif ont une largeur égale.

Ainsi, les deux dispositifs de coulissement et de blocage, bien que montés en sens opposés, apparaissent identiques de l'extérieur, conférant un aspect esthétique à l'ensemble.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation de la ceinture selon l'invention.

Figure 1 en est une vue générale en perspective ;

Figure 2 est une vue en perspective de sa partie arrière seule ;

Figures 3 et 4 sont des vues en coupe longitudinale de cette même partie arrière dans deux positions différentes ;

Figure 5 est une vue en perspective éclatée et à échelle agrandie d'un dispositif de coulissement et de blocage.

La figure 1 représente une ceinture comprenant deux lanières en cuir 1 et 2, munies, à leurs extrémités tournées vers l'avant, d'un dispositif de fermeture de type connu constitué, à l'extrémité de la lanière 1, d'une boucle 3, et d'un ardillon 4 qui coopère avec des trous 5 correspondants, ménagés à des intervalles réguliers dans l'extrémité de la lanière 2.

Sur l'arrière, les lanières 1 et 2 se chevauchent sur une certaine longueur et comportent chacune à leur extrémité un dispositif 6 apte à les immobiliser l'une par rapport à l'autre dans une position, et à permettre leur coulissement vers une autre position relative.

La ceinture peut ainsi être réglée en longueur par augmentation ou diminution de la longueur de chevauchement des lanières 1 et 2.

Les figures 2 à 4 représentent la partie arrière de la ceinture. Les deux dispositifs 6 sont identi-

ques et montés en sens opposés. Chaque dispositif 6 est constitué d'une pièce de base 7 sur laquelle est articulée, selon un axe transversal à la direction longitudinale de la ceinture, une pièce de blocage 8. La pièce de base 7 est rendue solidaire de la lanière correspondante 1 ou 2 par des griffes latérales 14 rabattues de manière à l'enserrer. En outre, elle comporte une extrémité 9 recourbée transversalement dans laquelle s'insère l'extrémité de la lanière 1 ou 2. L'autre lanière, respectivement 2 ou 1, est engagée entre l'extrémité recourbée 9 et la pièce de blocage 8.

La figure 3 représente plus particulièrement la partie arrière de la ceinture dans la position qu'elle prend lorsqu'elle est portée. Il s'exerce alors sur les lanières 1 et 2 une traction qui maintient parallèles les parties de celles-ci qui se chevauchent. Les dispositifs 6 sont alors en position de blocage. Les pièces de blocage 8 comportent un bord incurvé 8a sur lequel la lanière 1 ou 2 passant entre la pièce de blocage 8 et la pièce de base 7 agit lorsqu'une traction s'exerce, de sorte qu'un serrage s'effectue entre le bord 8b de la pièce de blocage 8 et l'extrémité recourbée 9 de la pièce de base 7.

Dans la figure 4, les dispositifs 6 sont en position permettant le coulissement des lanières 1 et 2. Il ne s'exerce pas de traction sur ces dernières, de sorte que la pièce de blocage 8 est amenée dans une position où elle ne coopère pas avec l'extrémité recourbée 9, permettant ainsi le coulissement des lanières 1 et 2.

La figure 5 représente le détail de l'un des dispositifs 6. La pièce de base 7 comporte, au départ de la partie recourbée 9, deux ergots 10 saillants de part et d'autre de celle-ci, destinés à s'engager dans deux cavités 11 correspondantes, sensiblement hémisphériques, portés par les parois internes des oreilles 12 de la pièce de blocage 8. A son extrémité opposée à l'extrémité recourbée 9, la pièce de base 7 est munie de dents 13, ainsi que des deux griffes latérales 14 dont l'extrémité 15 est acérée.

Les ergots 10 forment axe d'articulation de la pièce de blocage 8. Les dents 13 pénètrent dans la matière constituant la lanière, ainsi que l'extrémité acérée 15 des griffes 14, après rabattement de ces dernières, de sorte que la lanière 1 ou 2 est parfaitement maintenue.

Bien que cela n'apparaisse pas exactement sur le dessin, on peut facilement concevoir que la pièce de base 7 et la pièce de blocage 8 possèdent la même largeur, de sorte que la partie arrière de la ceinture présente une esthétique parfaitement symétrique. Cette disposition permet en outre d'avoir une ceinture réversible, c'est-à-dire pouvant être portée dans un sens ou dans l'autre, le côté intérieur devenant le côté intérieur et réciproquement.

Revendications

1 - Ceinture d'habillement de longueur réglable du type comportant deux lanières (1,2) notamment en cuir dont les extrémités avant sont munies d'un moyen de fermeture (3,4,5), et dont les parties arrière se chevauchent et peuvent coulisser l'une sur l'autre, et être immobilisées l'une par rapport à l'autre au moyen de dispositifs (6) de coulissement et de blocage portés par chaque extrémité de ces deux lanières (1,2), et qui sont traversés par l'autre lanière (1 ou 2), caractérisée en ce qu'elle comprend deux dispositifs (6) de coulissement et de blocage identiques et montés en sens opposés, constitués d'une pièce de base (7) et d'une pièce de blocage (8) articulée sur la pièce de base (7) selon un axe transversal à la direction longitudinale de la ceinture, chacun de ces deux dispositifs (6) de coulissement et de blocage agissant pour immobiliser les lanières (1,2) l'une par rapport à l'autre lorsque la ceinture est portée, ou pour permettre leur coulissement quand tel n'est pas le cas.

2 - Ceinture selon la revendication 1, caractérisée en ce que la pièce de base (7) de chaque dispositif (6) comporte une extrémité (9) recourbée transversalement, apte à collaborer avec les bords (8a,8b) de la pièce de blocage (8), dont l'un (8a) a une forme incurvée.

3 - Ceinture selon les revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que la pièce de base (7) de chaque dispositif (6) est munie de deux ergots (10) saillants de part et d'autre de celle-ci, formant axe d'articulation, et s'engageant dans deux cavités (11) correspondantes, sensiblement hémisphériques, ménagées sur la face interne des oreilles (12) de la pièce de blocage (8).

4 - Ceinture selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la pièce de base (7) de chaque dispositif (6) comporte à son extrémité opposée à celle qui est recourbée une série de dents (13) d'accrochage, ainsi que deux griffes (14) latérales.

5 - Ceinture selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la pièce de blocage (8) et la pièce de base (7) de chaque dispositif (6) ont une largeur égale.

50

55

FIG.1

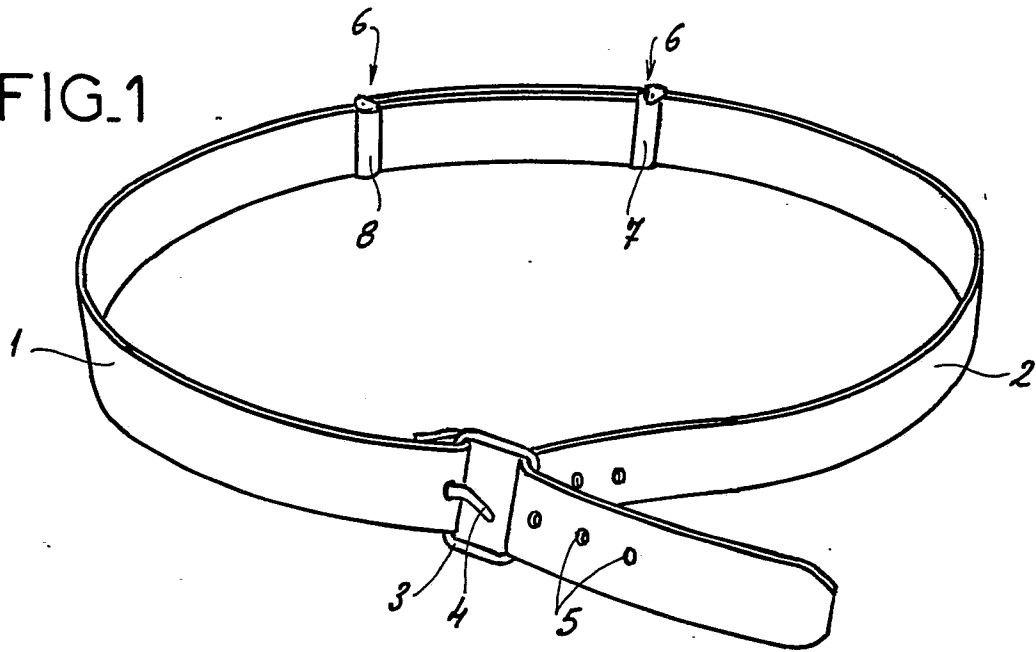


FIG.2

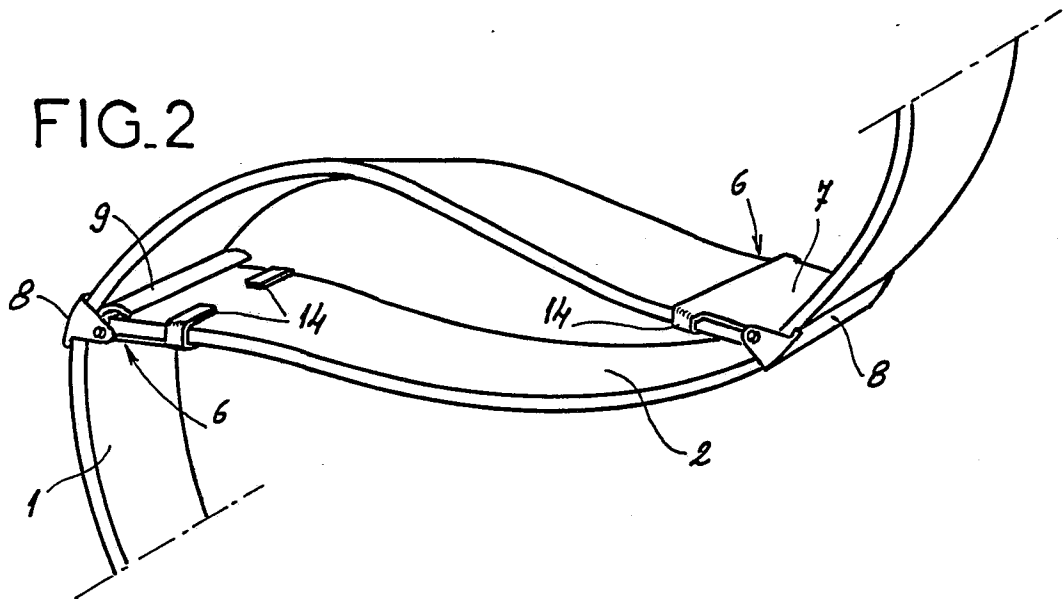
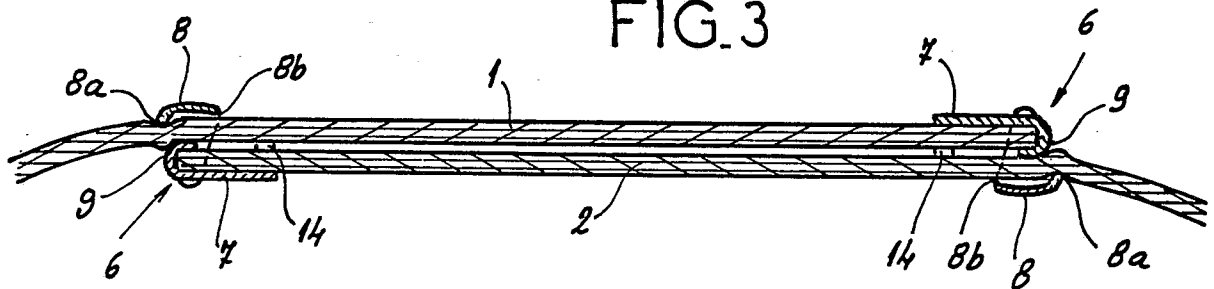
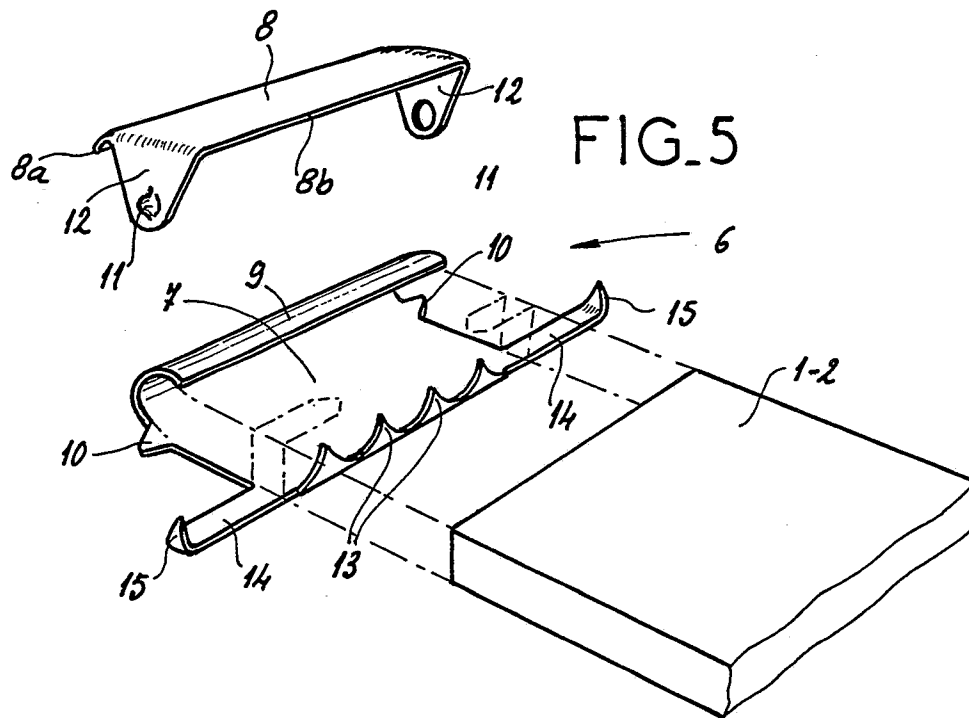
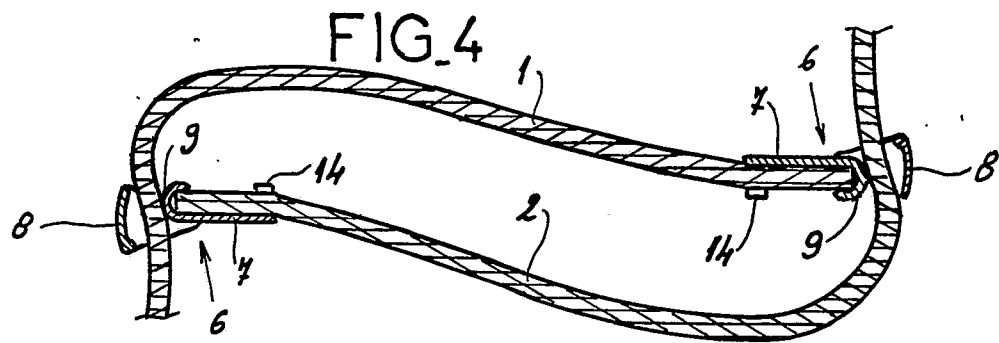


FIG.3







EP 89 42 0438

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X, D	US-A-1908038 (C.S.MACKENZIE) * le document en entier *	1	A41F9/00
A	---	2-5	
A	US-A-3001202 (R.A.SERRANO) * figures 1-6 *	1	
A	---		
A	US-A-1404094 (H.A.COLES) * figures 1-4 *	1	
A	---		
A	US-A-1467703 (F.E.BECKER) * figures 3, 4 *		
A	---		
A	GB-A-1508775 (THOMAS WALKER L.T.D.) * figures 1-7 *		

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A41F A44B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 14 FEVRIER 1990	Examineur KARIPIDOU C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			